

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
qui s'est tenue le vendredi 28 novembre 2025

Objet	Convocation		Conseil municipal		
	Jour	Jour	Début	Fin	Lieu
Réunion ordinaire	Lundi 24/11/2025	Vendredi 28/11/2025	20H03	22H01	Salle de la mairie

	Bruno LAUNAY Cédric COEURET Clairette MONTAROU Damien LEBLOND Dominique BRIANT Jean BARBEREAU Ludovic LABORIE Magalie MORTEAU Marc GALL Mickaël AUGIS Pascal HAUDOUIN Solange BRIANT Yvan JARET				Secrétaire de Mairie Laetitia Augis
Présents	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X
Remarques					
Absents excusés...	X 1	2	3	1	3
...donnant pouvoir à					
Président de séance	X				
Secrétaire de séance				X	
Scrutateur				X	

	Atteint	Non atteint	Observations
Quorum	X		Quorum à la majorité de ses membres en exercice.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2025
2. Acceptation ou non de l'indemnité suite au sinistre « bris de glace tracteur » survenu le 11/09/2025
3. Fixation du loyer logement 4 rue des Lys 1^{er} étage – Effet au 1^{er} janvier 2026
4. Adhésion au Comité National d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2026 pour les agents actifs et les retraités et désignation d'un délégué élu, d'un délégué agent et d'un correspondant
5. Mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
6. Acceptation ou non de l'indemnité suite au sinistre « litige nous opposant à TYM TRANSPORTS » survenu le 25/07/2025 – reprise enrobé impasse de la Rose
7. Devis de reprise enrobé impasse de la Rose suite au sinistre
8. Approbation ou non du rapport d'activités 2024 du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC)
9. Questions diverses/Informations

20h03 – début du conseil municipal

Le conseil municipal est constitué de 09 membres présents et 12 votants.

1. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2025

Question : le conseil municipal valide-t-il le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2025 ?
Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	12	12	00	12	00

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 septembre 2025 est approuvé.

2. Acceptation ou non de l'indemnité suite au sinistre « bris de glace tracteur » survenu le 11/09/2025

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.
Monsieur LEBLOND demande comment c'est arrivé.
Madame le MAIRE répond avec la débroussailleuse.

Question : acceptez-vous cette indemnité ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	12	12	00	12	00

Après en avoir délibéré, l'indemnité est acceptée.

3. Fixation du loyer logement 4 rue des Lys 1^{er} étage – Effet au 1^{er} janvier 2026

Monsieur JARET demande si on peut mettre plus.
La secrétaire répond oui.

Question : acceptez-vous le montant du loyer à 432 € par mois ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	12	12	00	12	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 432 € par le loyer.

4. Adhésion au Comité National d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2026 pour les agents actifs et les retraités et désignation d'un délégué élu, d'un délégué agent et d'un correspondant

La secrétaire de mairie explique que la commune cotise au CNAS par l'intermédiaire du COS qui sera dissout au 31 décembre 2025. Afin de garder la même prestation, il est proposé d'adhérer directement au CNAS.

Question : acceptez-vous l'adhésion de la commune au CNAS ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	12	12	00	12	00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adhère au CNAS.

Question : acceptez-vous l'adhésion au CNAS pour les actifs (adhésion partielle) ou pour les actifs et les retraités adhésion (totale) ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Adhésion totale	Adhésion partielle
Vote	X	12	12	00	11	01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adhère au CNAS pour les actifs et les retraités.

Question : qui choisissez-vous pour être délégué élu au CNAS ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Yvan JARET	Clairette MONTAROU
Vote	X	12	10	02	06	04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisi Yvan JARET en qualité de délégué élu.

Question : qui choisissez-vous pour être délégué agent correspondant au CNAS ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Laëtitia AUGIS
Vote	X	12	12	00	12

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisi Laëtitia AUGIS, secrétaire de mairie, en qualité de délégué agent et correspondant au CNAS.

5. Mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Monsieur le 1^{er} ADJOINT demande qui sort ça, l'état ou le département.

Madame le MAIRE explique que c'est l'état.

Monsieur JARET demande combien de logements sont concernés.

Monsieur BRIANT explique que ce point peut attendre un prochain conseil.

Point non voté.

6. Acceptation ou non de l'indemnité suite au sinistre « litige nous opposant à TYM TRANSPORTS » survenu le 25/07/2025 – reprise enrobé impasse de la Rose

Madame le MAIRE explique qu'un semi-remorque a voulu aller dans une impasse et a abîmé le goudron en manœuvrant.

Question : acceptez-vous cette indemnité ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	12	12	00	12	00

Après en avoir délibéré, l'indemnité est acceptée.

7. Devis de reprise enrobé impasse de la Rose suite au sinistre

Question : acceptez-vous que l'entreprise EUROVIA fasse les travaux de reprise d'enrobé ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	12	12	00	12	00

Le conseil municipal décide que l'entreprise EUROVIA fasse les travaux de reprise d'enrobé.

8. Approbation ou non du rapport d'activités 2024 du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC)

Madame le MAIRE demande si le conseil a reçu le document.

Le conseil a reçu le document.

Question : approuvez-vous le rapport d'activités ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	12	12	00	10	02

Après en avoir délibéré, le rapport d'activités 2024 du SIDELC est approuvé.

9. Questions diverses/Informations

Points évoqués par Madame le MAIRE

a) Travaux la Châtaignière

Madame le MAIRE informe le conseil municipal que les travaux de réparation de l'affaissement ont été faits.

b) Accueil des nouveaux arrivants

Madame le MAIRE explique qu'elle ne fera pas de vœux à la population. Elle organise l'accueil des nouveaux arrivants le samedi 17 janvier 2026 à 15h00 avec la galette des rois.

Le conseil municipal est invité.

Monsieur LEBLOND demande le nombre de nouveaux habitants en 2025.

Madame le MAIRE répond qu'on ne sait pas.

c) ValDem

Madame le MAIRE informe le conseil municipal que la journée de collecte va changer au 05 janvier 2026 : le mardi.

d) PASS

Madame le MAIRE informe le conseil municipal que l'hôpital de Vendôme a mis en place la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé). C'est bien mais il faut se déplacer. Les taxis ne peuvent pas transporter les malades. Elle préférerait avoir un camion que se déplace dans les communes.

e) Hôpital de Saint-Calais

Madame le MAIRE informe le conseil municipal que des consultations avec des spécialistes médicaux sont possibles à l'hôpital de Saint-Calais.

L'hôpital de Vendôme ne fait de consultations.

Cette information sera diffusée sur IntraMuros et Facebook.

Monsieur BRIANT rajoute que la commune fait partie de la zone de Saint-Calais pour l'Agence Régionale de Santé (ARS).

f) Route de Savigny

Madame le MAIRE informe le conseil municipal qu'une demande de subvention DSR au Conseil Départemental a été demandée pour le financement des travaux de voirie route de Savigny et place de l'Eglise.

g) FACIL

Madame le MAIRE informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été faite à la CATV pour l'adressage. Le dossier a été refusé à cause des 95 000 €.

Madame le MAIRE et Monsieur le 1^{er} ADJOINT ont demandé des explications au service et ont demandé un rendez-vous.

Monsieur BRIANT rajoute que la balle est dans leur camp.

h) SIVOS

Madame le MAIRE explique au conseil municipal que le SIVOS doit de l'argent à une école privée de Vendôme. Il est obligé de payer mais n'a pas d'argent. Les maires des 3 communes et la présidente du SIVOS ont rendez-vous avec le préfet pour demander une échéancier.

La commune d'Episy doit 13 000 €. Tous les ans, il faudra que la commune paye.

Madame le Maire ajoute que l'éducation nationale veut fermer une classe. 7 enfants en moins à la rentrée prochaine.

Monsieur le 1^{er} ADJOINT explique qu'un enfant dans le privé coûte moins cher qu'au SIVOS.

L'école de Rahart coûte trop chère.

Madame le MAIRE rajoute que des travaux sont à faire dans les classes pour ramener la maternelle. Sinon, on va avec une autre commune.

i) Fibre

Madame le MAIRE informe le conseil municipal qu'elle a eu une réunion avec la sous-préfecture et Orange sur l'arrêt du cuivre en 2029.

Monsieur JARET demande à ce qu'une communication soit faite auprès des habitants.

j) Nettoyage des locaux

Madame le MAIRE informe le conseil municipal que l'entreprise de nettoyage TOUT NET à Saint-Calais fera le ménage des bâtiments communaux durant l'arrêt de travail de l'agent de ménage.

k) Plaque

Madame le MAIRE informe le conseil municipal que la plaque commémorative pour M. DENIAU a été commandée.

La demande d'emplacement a été faite à l'Architecte des Bâtiments de France.

l) Le broyage des bernes a commencé.

m) Projet de casiers de produits locaux

Madame le MAIRE informe le conseil municipal qu'elle a été contactée pour la mise en place de casier de produits locaux au rond-point.

Monsieur JARET demande ce que la commune gagne. Il se pose la question de les mettre dans le bourg.

Madame le MAIRE répond qu'il faut se renseigner, pour le moment ce n'est qu'un projet.

Point évoqué par Madame la 2^{ème} ADJOINTE

n) IntraMuros

Madame la 2^{ème} ADJOINTE demande à ce que la commune mette en place les panneaux d'utilisation de l'application IntraMuros aux entrées de bourg.

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Point évoqué par Monsieur le 1^{er} ADJOINT

o) Restaurateur

Monsieur le 1^{er} ADJOINT explique que suite au repas du 11 novembre, Madame le MAIRE, Madame la 2^{ème} ADJOINTE et lui-même sont allés voir le restaurateur pour discuter du tarif du repas. Le rapport qualité/prix est inacceptable.

Il a répondu qu'il ne fallait plus que la commune compte sur lui à l'avenir.

Points évoqués par M. GALL

p) Eclairage public

Monsieur GALL explique que le lampadaire en face du n°5 rue de la Bédellerie ne fonctionne plus.

Madame le MAIRE répond qu'elle va prévenir l'entreprise.

q) Voirie

Monsieur GALL explique qu'au lieu-dit Bellande la route est beaucoup abîmée.

Points évoqués par Monsieur LEBLOND

r) Voirie

Monsieur LEBLOND explique que suite à la réception du rapport de l'Agence Technique Départementale sur l'état de la voirie route de Savigny, il ne faut pas faire les enrobés en priorité mais me débennage et le curage des fossés.

s) Décoration de Noël

Monsieur LEBLOND explique qu'il trouve que les décos de Noël ont été posées trop tôt. Madame le MAIRE rajoute que le sapin sera posé mardi après-midi.

Point évoqué par Monsieur le 1^{er} ADJOINT

t) Eclairage public

Monsieur le 1^{er} ADJOINT explique qu'il y a un sur éclairage rue des Bleuets, rue des Mimosas et rue des Camélias. Il faudrait allumer 1 lampadaire sur 2.

Madame la 2^{ème} ADJOINTE explique qu'à Poncé, les lampadaires s'allument quand on passe.

Madame le MAIRE rajoute qu'à la mairie la lampe est régulièrement allumée.

Parole au public

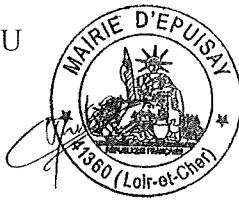
u) Une administrée demande à un autre administré de ne pas se mêler des affaires des autres.

Monsieur LEBLOND rajoute qu'il contrôle les employés communaux.

Monsieur JARET explique que même en tant que maire, il n'a pas à surveiller les autres.

22H01 – fin officiel du conseil municipal

Le Maire,
Clairette MONTAROU



Le secrétaire de séance,
Pascal HAUDOUIN

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des délibérations et des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.

L'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :

1° Par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas ;

2° Sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction, dans des conditions prévues par décret ;

3° Par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique ; demande faite sur l'adresse : mairie.epuisay@wanadoo.fr ;

4° Par publication des informations en ligne (page Facebook et application IntraMuros de la commune d'Epuisay), à moins que les documents ne soient communicables qu'à l'intéressé en application de l'article L. 311-6.